Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260303-206_03_03-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 12/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : AUFFRET Yannick, BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, FLAGEUL Rozenn, KERHARDY Jean-Philippe, HELLEGOUARCH Marion, JACQ David, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absent : POIGNAND Yannick,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à M. KERHARDY Jean-Philippe par M. POIGNAND Yannick

Secrétaire de séance : AUFFRET Yannick

DELIBERATION

2026-03-03

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES NOISETIERS »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
Vu le permis d'aménager N°PA 02205918A0001 délivré le 22 mars 2019 autorisant la création d'un lotissement de 13 lots à usage d'habitation sur un terrain situé rue de Maupeurtuis à Le Foeil, cadastré ZP N°47/49/115/206 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2018 portant création du Budget annexe Lotissement Les Noisetiers ;
Vu les Comptes administratifs, comptes de gestion et CFU régulièrement adoptés ;
Considérant que l'ensemble des travaux d'aménagement du lotissement Les Noisetiers est achevé ;
Considérant que la totalité des lots a été commercialisée ;
Considérant que les écritures de stocks et les opérations relatives à la TVA ont été régularisées,
Considérant que dès lors ce budget n'a plus lieu d'être et qu'à la demande de la Trésorerie de Saint-Brieuc, il convient de le clôturer ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260303-206_03_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 15 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

PRONONCE la clôture définitive du budget annexe du lotissement « Les Noisetiers »,

CONSTATE que l'ensemble des opérations budgétaires, comptables et patrimoniales afférentes à ce budget est achevé,

DIT que les résultats de clôture du budget annexe du lotissement « Les Noisetiers de l'exercice 2025 ont été repris au budget principal de la commune 2025, conformément aux règles de la M57 :

- Prise en charge du déficit de fonctionnement par les mandats N°1363/1364 de 16 042.89€ au compte 65821
- Remboursement de l'avance communale par le titre N°1818 de 177 340.15€ au compte 27638,

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente,

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

Le Secrétaire
AUFFRET Yannick